



Commune de
St-Sulpice

MUNICIPALITÉ

INFORMATION AU CONSEIL COMMUNAL

BILAN DE MI-LÉGISLATURE

(1^{er} JUILLET 2021 – 31 DÉCEMBRE 2023)

INFORMATION AU CONSEIL COMMUNAL

BILAN DE MI-LÉGISLATURE (1^{ER} JUILLET 2021 AU 31 DÉCEMBRE 2023)

TABLE DES MATIÈRES

1.	LA MUNICIPALITÉ.....	4
2.	LES RÉALISATIONS.....	5
3.	LES PROJETS.....	13
4.	LA VISION.....	17

1. LA MUNICIPALITÉ

La Municipalité de Saint-Sulpice est entrée en fonction le 1^{er} juillet 2021 pour une période de 5 ans. Elle a connu un changement dans sa composition en février 2022, lorsqu'une municipale démissionnaire a été remplacée par un nouveau titulaire, issu d'une élection complémentaire. Depuis lors, elle compte trois membres de l'Association Saint-Sulpice Ensemble (ASSE) et deux membres des Serpelious de Centre-Droite (SCD).

Elle s'est répartie ses principales fonctions (ou dicastères) comme suit :

Etienne Dubuis, syndic : Administration générale - Ressources humaines - Finances - Développement économique - Aménagement du territoire - Mobilité - Paroisses.

René Piller (vice-syndic 2023-2024) : Police - Service du feu - Protection civile - Affaires militaires - Police des constructions - Sociétés locales - Sport.

Anne Merminod (vice-syndic 2021-2023) : École - Préscolaire et parascolaire - Jeunesse - Culture - Tourisme - Développement durable - Naturalisations.

Corinne Willi : Voirie - Domaines, ports et forêts - Routes - Services industriels et éclairage public - Assainissement.

Olivier Matthey : Cohésion sociale - Seniors - Bâtiments communaux - Informatique - Télécom.

Du 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2023, La Municipalité a :

- Tenu 106 séances ordinaires.
- Organisé une quarantaine de séances extraordinaires (consacrées à un thème particulier).
- Pris 1837 décisions.
- Soumis 37 préavis et 2 rapports de gestion au Conseil communal.
- Répondu à 3 initiatives et à 2 interpellations de ce même Conseil.

2. LES RÉALISATIONS

La Municipalité a deux responsabilités principales : la gestion courante de la Commune et la réalisation de projets.

Du 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2023, ses réalisations les plus notables ont été :

Administration :

- Etablissement d'une ligne hiérarchique claire entre les municipaux et les chefs de service (selon le principe que chaque chef de service a un répondant principal à la Municipalité et un seul).
- Renforcement du Greffe face à la multiplication des sollicitations.
- Modernisation de l'Office de la population-Réception, en y imposant notamment la connaissance de l'anglais.
- Rattachement au Greffe du poste de secrétaire du Conseil communal.

Communication :

- Information régulière à la population à travers différents canaux : site communal, tout-ménage, messages dans le bus.
- Soutien au développement du Serpeliou.
- Rédaction d'éditoriaux et d'articles dans tous les numéros du Serpeliou.
- Réalisation d'un calendrier des manifestations, encarté dans le Serpeliou.
- Assistance assidue aux événements locaux.
- Porte ouverte du syndic chaque mardi matin (moyenne de deux visites par matinée).

Informatique :

- Achat d'ordinateurs portables pour permettre le télétravail d'un grand nombre de collaborateurs.
- Renforcement de la sécurité informatique sur les plans matériel et humain.
- Remplacement des serveurs physiques et virtuels du parc informatique communal.
- Passage à MS365 (Microsoft 365).
- Adaptation de différents contrats afin de réaliser des économies.
- Mise à jour des contrats concernant la fibre optique communale et facturation.

Ressources humaines :

- Etablissement d'un nouveau règlement du personnel.
- Etablissement d'une nouvelle grille salariale.
- Mise en place d'un dispositif de sécurité au travail.

- Soutien à l'agrandissement du Service enfance et jeunesse.
- Transfert de l'entretien des bâtiments communaux à des entreprises de conciergerie externes.
- Création d'une newsletter mensuelle à destination du personnel.
- Etablissement de tableaux de bord RH et d'une prévision de l'évolution du personnel à 3 ans.

Finances :

- Proposition d'une hausse du taux d'imposition de 55 à 57 et de l'impôt foncier de 0,8 0/00 à 1,2 0/00 pour rééquilibrer les finances et dégager une marge d'autofinancement régulière (acceptée par le Conseil communal, rejetée en référendum).
- Projet de mise en DDP de deux parcelles à des fins d'activité pour renflouer les caisses communales (abandonné).
- Estimation de la valeur de plusieurs parcelles communales.
- Remaniements parcellaires visant à valoriser le patrimoine immobilier communal.
- Nombreux contacts avec des acheteurs potentiels de terrains.
- Réduction de la taxe d'épuration (qui excédait les besoins depuis de nombreuses années).
- Augmentation de la taxe déchets (pour équilibrer le compte ad hoc).
- Passage « pionnier » au Modèle comptable harmonisé 2 (MCH2).

Promotion économique :

- Accompagnement de la création d'une agence postale en lieu et place de l'office de poste.
- Modification du bail de l'Auberge communale.
- Dépenses régulières dans les commerces et restaurants locaux.
- Conseils ponctuels à des entreprises (location de locaux par exemple).

Bâtiments communaux :

- Appel d'offres pour attribuer la parcelle du Bochet 1 à une coopérative d'habitation.
- Expertise de la façade de l'église romane et réparations d'urgence.
- Réparation de la sono de l'église romane.
- Travaux de réfection au Foyer des Pâquis et remplacement de tables.
- Remplacement de l'ascenseur-monte-charge du bâtiment de l'Auberge communale.
- Transformation de la sono de la salle du Conseil communal.
- Transformation de l'ancien local à citerne en local de tir au pistolet à la rue du Centre 59.
- Remplacement d'une porte sectionnelle de garage à la voirie.
- Rafraîchissement et remise en état des vestiaires des terrains de football.
- Pose d'un plafond acoustique à la salle des maîtres du collège des Pâquis.
- Pose de stores en toile sur le balcon de la garderie.

Aménagement du territoire :

- Discussions préparatoires avec le Canton concernant son Plan d'affectation (PAC) de la Venoge.
- Obtention d'un crédit d'étude pour l'élaboration du plan d'affectation « Le Laviau ».
- Engagement d'un représentant du maître d'ouvrage (RMO) pour la reconfiguration du Laviau.
- Accompagnement du plan de quartier « Sus le Jordil » avec obtention de servitudes de passage pour la mobilité douce, l'installation d'un trottoir sur la rue du Centre et l'aménagement de quelque 1500 abris de protection civile (projet accepté par le Conseil communal, puis rejeté en référendum).
- Accompagnement du plan de quartier « Vallaire ».
- Suspension de la création d'un passage entre les Balcons du Léman et le parc du Russel.
- Contribution à la rédaction de fiches « Icomos » sur les monuments et les sites à préserver.
- Participation à l'établissement du plan Canopée de l'Ouest lausannois.
- Participation à l'établissement des fiches de mesure du Projet d'Agglomération Lausanne-Morges (PALM) 2025.

Mobilité :

- Engagement de mandataires pour une étude de faisabilité en vue de la création d'une zone de rencontre au centre du « village » et d'une prolongation de la zone 30 jusqu'au chemin des Jordils.
- Mesures de sécurisation des trottoirs à la rue du Centre.
- Création d'une zone de dépose devant le collège des Pâquis.
- Suppression d'un gendarme couché au chemin du Petit-Port.
- Défense des intérêts de Saint-Sulpice au Conseil d'administration des TL.
- Participation à la rédaction de l'image directrice des TL 2028-2040.

Infrastructures :

- Obtention d'un crédit d'études en vue du déplacement du port de la Venoge vers le sud-est du Laviau (projet suspendu, fin 2023, à la validation d'un crédit par le Conseil communal de Préverenges).
- Accompagnement de la réalisation d'une nouvelle station de pompage dans le Laviau.
- Lancement du projet de construction d'une nouvelle voirie-déchetterie et engagement de mandataires.

Routes :

- Achèvement du troisième tronçon de la RC1 « Tir fédéral - Venoge » (aménagement extérieurs).
- Création de 4 arrêts le long de la nouvelle ligne MBC 701.

- Réfection du chemin du Russel quasi achevée fin 2023 : travaux de réaménagement de chaussée/trottoirs et renouvellement ponctuel des collecteurs publics d'eaux claires et d'eaux usées.

Epuration :

- Obtention d'un crédit-cadre pour l'assainissement des collecteurs communaux d'eaux claires et d'eaux usées.
- Lancement de la remise en état du réseau communal d'épuration suite à la réalisation d'un état 0.
- Evaluation des risques de pollution et de débordement en cas de coupures d'électricité et des mesures préventives à appliquer.
- Audit des stations de pompage et de relevage : identification des organes de manœuvre existants dans chacune des stations afin de recenser les besoins, les dangers, les mesures à prendre d'un point de vue mécanique, électromécanique, etc.

Eclairage :

- Mise en place d'une politique de renouvellement de l'éclairage public annuel en vue d'un passage au LED.
- Rénovation de l'éclairage public au parc du Russel.
- Rénovation de l'éclairage public au chemin du Crêt.
- Rénovation de l'éclairage public au chemin du Russel.

Télécommunications :

- Veto aux antennes Swisscom de 25 et 30 mètres prévues au chemin du Bochet et au chemin du Bois.
- Accord avec Swisscom pour améliorer les performances de l'antenne de l'Auberge communale. Prolongation du contrat.
- Discussions avec Swisscom concernant les antennes réseau mobile 5G.

Voirie :

- Rénovation du parc du Pélican (installation de bancs, de places vélos et d'une douche).
- Remplacement progressif des bancs par un modèle à deux hauteurs avec accoudoirs (favorable aux personnes à mobilité réduite) sur le domaine public.
- Appel d'offres sur les marchés publics pour la collecte des déchets en porte à porte.
- Lancement d'un audit organisationnel, environnemental et financier des véhicules utilitaires du service de voirie.
- Nouveau règlement communal sur les déchets, en consultation chez Monsieur Prix.

Police des constructions :

- Délivrance de 176 permis et autorisations de construire.
- Traitement de 67 demandes d'abattage d'arbres (56 acceptées et 11 rejetées).
- Mise en œuvre d'une directive d'application exigeante de l'article 3.6 RGATC concernant l'octroi d'un bonus communal en cas de bonne pratique énergétique.
- Attribution d'un mandat pour les demandes d'abattage d'arbres à une entreprise spécialisée.

Enfance et Jeunesse :

- Achèvement du bâtiment de la garderie.
- Mise en route de la garderie.
- Professionnalisation du réfectoire.
- Reprise du réfectoire des P'tits Lioux.
- Préparation d'une forte augmentation des capacités de la garderie, de l'unité d'accueil pour écoliers (UAPE) et du réfectoire à la rentrée 2024.
- Obtention d'un feu vert à la création d'un Centre de jeunes.
- Préparation à un agrandissement de la capacité du collège (non encore d'actualité fin 2023), grâce à la consultation régulière de la directrice de l'Etablissement scolaire Chavannes-Saint-Sulpice.
- Développement d'un projet d'inclusion au sein de l'AJESOL, pour une meilleure prise en charge des enfants en difficulté dans les garderies et dans les UAPE.
- Soutien à l'école privée Ecoline.

Sport :

- Début de la reconfiguration du parc du Russel par la pose de nouveaux équipements : BoxUp, jeu d'échec, pumptrack (à titre d'essai pendant un mois).
- Installation d'une station de paddles au Laviau.
- Soutien aux clubs sportifs de la Commune.

Culture - Tourisme :

- Organisation de deux éditions du Festival des arts de rue.
- Organisation de deux représentations du Théâtre Kléber-Méleau aux abords du Débarcadère.
- Séance de cinéma en plein air.
- Soutien à la manifestation de district « Hyper Ouest ».
- Veto à un projet de nouvelles orgues, jugées trop volumineuses, dans l'église romane.

Sécurité :

- Etablissement d'un Plan de continuité de la gestion communale en cas de crise.
- Création d'un Point de rencontre d'urgence (PRU) autonome sur le plan énergétique.
- Remise en état de l'abri PC du Bochet 1.
- Réalisation d'un règlement sur la vidéosurveillance.
- Mise à jour du règlement de l'entente intercommunale du Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) Chamberonne.
- Mise en conformité d'une partie de la signalisation.
- Limitation du parking sauvage sur l'esplanade du Débarcadère.
- Etablissement d'une convention entre la Commune et les voisins du parc du Pélican.
- Entrée en vigueur d'un règlement sur la limitation de l'usage des souffleuses.

Cohésion sociale :

- Soutien à de nombreuses fêtes.
- Organisation d'un 1^{er} août adapté à la pandémie de Covid. Puis 1^{er} août classiques.
- Soutien au centième anniversaire de l'Abbaye des lacustres.
- Organisation annuelle de la croisière des aînés.
- Organisation d'un comptoir pour les nouveaux habitants.
- Désignation d'un répondant communal à l'intégration.
- Accompagnement de réfugiés ukrainiens.
- Visite des nonagénaires et des centenaires.
- Liste de critères d'attribution pour les dons casuels.

Développement durable :

- Etude d'opportunité d'un vaste réseau de chauffage à distance à partir du lac, en collaboration avec la commune d'Ecublens.
- Etude sur la mobilité électrique.
- Augmentation de subventions (pompes à chaleur, abonnements CFF demi-tarif pour les seniors et les 16-25 ans en formation).
- Coaching pour réduire les émissions de CO2 : projet « Ma Commune et moi ».
- Etablissement d'un partenariat avec un centre de compétence pour aider les propriétaires de bâtiments à installer des panneaux solaires.
- Offre groupée pour des panneaux solaires (séance d'information suivie par plus de 120 propriétaires).
- Création d'une station de vélos en libre-service.
- Organisation d'ateliers (réparation de vélos, zéro déchets).

- Sorties pour le nettoyage des rives du lac par les écoles et la garderie, avec goûters « zéro déchets ».
- Extinction partielle de l'éclairage public dans le cadre de la Nuit des Perséides, deux années consécutives.

Promotion de la biodiversité :

- Instauration d'une politique de surveillance, de recensement et de lutte contre les néophytes envahissants (animaux et végétaux).
- Remplacement progressif des haies de lauriers par des haies vives locales sur le domaine public communal.
- Distribution de subventions pour inciter les particuliers à planter des haies riches en biodiversité.
- Adhésion à la charte cantonale des talus pour un entretien respectueux des bords de route.
- Soutien à différentes activités de sensibilisation des enfants à la nature, dont le projet 1, 2, 3 Nature (2 stands, 1 balade, 1 concours photo, 8 animations avec des écoliers).
- Animation du potager de l'école avec le projet Légumes perchés.
- Organisation de trois balades dans le cadre des Fêtes de la nature.

Affaires extérieures :

- Défense des intérêts de Saint-Sulpice au niveau cantonal :
 - o Rencontres fréquentes avec des représentants du Canton.
 - o Participation régulière aux réunions des deux faîtières des communes vaudoises, l'Union des communes vaudoises (UCV) et l'Association de communes vaudoises (AdCV).
- Défense des intérêts de Saint-Sulpice au niveau régional :
 - o Participation aux réunions de Lausanne région.
 - o Participation aux réunions de la Coordination de l'aménagement de l'Ouest lausannois et des Hautes Ecoles (COH).
- Défense des intérêts de Saint-Sulpice au niveau du district de l'Ouest lausannois lors de nombreuses séances. Avec les responsabilités particulières suivantes :
 - o Présidence du Bureau intermunicipal (syndics du district) au cours de l'année 2022-2023.
 - o Présidence de la Conférence des municipaux en charge des écoles de l'Ouest lausannois.
 - o Présidence du Groupe décisionnel urbanisme du bureau Stratégie et développement de l'Ouest lausannois (SDOL), en charge de la mise en œuvre du Plan directeur intercommunal de l'Ouest lausannois.
 - o Vice-présidence de l'Association pour l'accueil de jour des enfants du Sud-Ouest lausannois (AJESOL).
 - o Vice-présidence du Comité de direction de l'Association de communes « Sécurité dans l'Ouest lausannois ».

- Vice-présidence du Conseil de l'établissement scolaire de Chavannes-près-Renens et de Saint-Sulpice.
- Vice-présidence du Service intercommunal de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) Chamberonne.
- Défense des intérêts de Saint-Sulpice sans responsabilités particulières aux instances suivantes :
 - Association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du district de l'Ouest lausannois (ORPC-ROL).
 - Association pour la prévention et le maintien à domicile dans l'Ouest lausannois (APREMADOL).
 - Association Police de l'Ouest lausannois - Sécurité dans l'Ouest lausannois (POL).
 - Association régionale pour l'action sociale dans l'Ouest lausannois (ARASOL).
 - Association Zigzag Théâtre
 - Caisse intercommunale de pensions (CIP).
 - Centre de glace de Malley.
 - Commission d'estimation fiscale des immeubles.
 - Commission intercommunale des services industriels.
 - Conférence des municipaux en charge des affaires sociales.
 - Conférence des municipaux en charge des écoles de l'Ouest lausannois.
 - Conseil d'administration des Estudiantines.
 - Conseil d'administration des Balcons du Léman.
 - Conseil d'administration des Transports publics de la région lausannoise (TL).
 - Conseil d'établissement de La Planta.
 - Conseil de fondation du Théâtre Kléber-Méleau.
 - COORD 21.
 - Entente intercommunale « Chalet Les Alouettes ».
 - Entente intercommunale Mèbre et Sorge.
 - Entente intercommunale sur la perception de la taxe de séjour.
 - Entente intercommunale relative à l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise.
 - Épuration région morgienne (ERM).
 - Fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles de la région lausannoise.
 - Groupement du Triage forestier intercommunal de la Venoge.
 - Plateforme jeunesse de l'Ouest lausannois
 - Plateforme Logement de l'Ouest lausannois (PFL-OL).
 - Stratégie et développement de l'Ouest lausannois (SDOL), Groupe de pilotage.
 - Stratégie et développement de l'Ouest lausannois (SDOL), Groupe décisionnel mobilité
 - Valorsa SA.
- Rencontres annuelles avec la Municipalité de Chavannes-près-Renens et celle d'Ecublens.
- Réception de quelques 80 représentants des Saint-Sulpice de France.

3. LES PROJETS

(SECONDE MOITIÉ DE LÉGISLATURE : 1^{ER} JANVIER 2024 – 30 JUIN 2026)

Administration :

- Révision de différents règlements de Municipalité.
- Mise en place d'un processus de gestion de crise en cas de problème au sein de la Municipalité.
- Accélération des réponses aux motions et postulats du Conseil communal.
- Consolidation du poste de secrétaire du Conseil communal.

Communication :

- Organisation de démarches participatives sur de grands projets communaux (plan d'affectation du Laviau, zone de rencontre, etc.)
- Développement du site Internet.
- Constitution d'une collection de nouvelles photos de Saint-Sulpice (à l'usage de l'administration et du Serpeliou notamment).

Informatique :

- Adoption d'un nouveau système de tenue des séances de Municipalité.
- Remplacement du système téléphonique de l'administration pour le rendre plus économique et plus performant.
- Introduction d'un système de gestion électronique des documents.

Ressources humaines :

- Engagement et accompagnement du personnel supplémentaire prévu dans le Service enfance et jeunesse.
- Développement de notre politique d'entreprise formatrice (règlement des apprentis, formation initiale dans davantage de métiers).
- Initiation du personnel de bureau à l'intelligence artificielle.

Finances :

- Exploitation de la baisse des charges de péréquation pour payer le ménage courant et assurer une marge d'autofinancement.
- Adaptation du financement des infrastructures à leurs spécificités. Exemples :

- Paiement du port par les droits de boucle.
- Réduction du coût de la nouvelle voirie-déchèterie grâce à la vente des parcelles de l'actuelle voirie-déchèterie.
- Financement d'une partie des investissements à venir par la vente d'une grande parcelle communale (Pâqueret, Charmilles ou Confrérie) afin d'éviter des taux d'intérêt trop élevés.
- Demande à la DGTL de permettre à nouveau la construction de logements sur les grandes parcelles du haut du Pâqueret (652 et 404).
- Etude de différentes taxes et émoluments :
 - Sur les équipements communautaires.
 - Sur l'occupation de la voie publique.
 - Etc.
- Introduction du parage payant (notamment au Laviau).
- Publication d'une directive sur la location des salles communales.

Promotion économique :

- Développement d'une approche proactive de la promotion économique.
- Réponse positive à la motion Brandt sur les horaires d'ouverture des magasins.
- Enquête sur les besoins des entreprises.
- Création d'un registre des locaux disponibles.
- Réalisation d'un flyer sur l'offre de Saint-Sulpice aux sociétés (taux d'imposition très bas, accompagnement communal, locaux disponibles, etc.).

Bâtiments communaux :

- Location de la parcelle du Bochet 1 en DDP à une coopérative d'habitation, afin de valoriser le terrain sur le plan financier, écologique et social.
- Recensement des caractéristiques de tous les bâtiments communaux et établissement d'une comptabilité énergétique à leur sujet.
- Installation de mesures visant à limiter les effets de la canicule au collège et à la garderie.
- Etude détaillée des façades de l'église en vue d'une rénovation.
- Mise à jour complète des attributions et des droits de badge Salto.

Aménagement du territoire :

- Réalisation du Plan d'affectation du Laviau.
- Avancement du projet de port du Laviau, jusqu'à la demande du crédit de construction et la constitution d'une société pour gérer la suite.

- Défense des intérêts de Saint-Sulpice dans le processus de renaturation de la Venoge : compensation locale de la forêt abattue, protection du lézard vert, chemin à travers le delta, sentier entre la RC1 et l'embouchure, maintien de la frontière actuelle entre Saint-Sulpice et Préverenges.
- Renaturation de la Chamberonne, mise à l'enquête et réalisation.
- Accompagnement de la revitalisation des rives du lac à Dorigny.
- Accompagnement du projet PA Vallaire.
- Etablissement de nouvelles limites de construction le long du chemin du Pâqueret.
- Inscription de servitudes de passage au bas du chemin des Chantres (parcelle 67).
- Finalisation du plan canopée de l'Ouest lausannois.
- Finalisation des fiches de mesures du PALM 2025.

Mobilité :

- Réalisation d'une zone de rencontre au cœur du « Village ».
- Prolongement de la zone 30 de la rue du Centre jusqu'au chemin des Jordils.
- Pose de barrières aux extrémités du sentier du bord du lac, entre le Prieuré et le Laviau, pour dissuader la circulation de vélos.
- Elaboration d'un « plan piétons ».
- Défense des intérêts de Saint-Sulpice face à l'explosion du coût des transports publics.
- Finalisation de l'image directrice des TL 2028-2040.

Infrastructures :

- Construction d'une nouvelle voirie-déchèterie.
- Accompagnement de la réalisation de la nouvelle station de pompage dans le Laviau.
- Mise en conformité des arrêts de bus de la RC1, de la rue du Centre et du chemin du Bochet.
- Poursuite de la rénovation du réseau routier (rue du Centre, chemin de la Venoge et chemin du Bochet)
- Poursuite de la remise en état du réseau communal d'épuration.
- Rénovation et remise aux normes des stations de pompage et de relevage (suite audit).
- Poursuite de la rénovation de l'éclairage public en vue de limiter la consommation d'électricité.

Voirie :

- Renouvellement du parc de véhicules suite aux résultats de l'audit.

Police des constructions :

- Abaissement de la cage d'ascenseur extérieur en béton de la rue du Centre 7.
- Révision du règlement administratif relatif aux émoluments et aux contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions.

Enfance & Jeunesse :

- Agrandissement de 50% des capacités de la garderie et de l'unité d'accueil pour écoliers.
- Mise en route d'un centre de jeunes.
- Développement de l'inclusion au sein de l'AJESOL, pour une meilleure prise en charge des enfants en difficulté dans les garderies et dans les UAPE.

Sport :

- Réaménagement du parc du Russel.
- Préparation du déplacement des terrains de sport du Laviau.

Sécurité :

- Encouragement à la création de nouveaux abris de protection civile.

Cohésion sociale :

- Organisation une année sur deux d'un comptoir pour les nouveaux habitants.
- Organisation une année sur deux d'un événement pour les futurs retraités.
- Organisation d'un événement annuel pour les nouveaux majeurs.

Développement durable :

- Avancement du projet de chauffage à distance à partir du lac, en partenariat avec Ecublens.
- Création d'indicateurs sur l'énergie au niveau de la commune et du district.
- Aide à la rénovation des grands bâtiments au niveau de la commune et du district.

Promotion de la biodiversité :

- Création d'une canopée dans la partie sud du parc du Russel.

Affaires extérieures :

- Poursuite des engagements signalés dans le chapitre sur la première moitié de la législature.
 - o Défense des intérêts de Saint-Sulpice au niveau régional avec des responsabilités particulières : Présidence de la Coordination de l'aménagement de l'Ouest lausannois et des Hautes Ecoles (COH).

4. LA VISION

Le contexte

Saint-Sulpice doit s'attendre à une augmentation sensible de sa population ces 20 prochaines années en raison de l'évolution démographique générale que connaît la Suisse et de sa propre localisation au cœur d'une des principales zones de densification du pays, le « périmètre compact » de l'Agglomération Lausanne-Morges.

Cette augmentation sera plus ou moins rapide en fonction de différents facteurs comme la construction des Jordils ou la teneur du futur Plan directeur cantonal. Mais elle se poursuivra dans tous les cas. Les projections réalisées à la demande de la Municipalité prévoient 5500 habitants en 2030 sans « les Jordils », 6000 habitants en 2030 avec « les Jordils » et 6500 habitants en 2040 quoi qu'il en soit, en partant du principe que « les Jordils » seront construits d'une manière ou d'une autre à cette date.

Ces projections ont été réalisées sur la base du Plan général d'affectation actuel et sont donc plutôt conservatrices. Les normes favorisées aujourd'hui par l'Etat autorisent des taux d'occupation du sol plus élevés. Il en résulte que plus longtemps Saint-Sulpice attendra pour développer ses dernières grandes parcelles et plus densément elle risquera de se construire à l'avenir.

Dans ce domaine comme dans d'autres, une inconnue majeure est l'évolution des relations entre les communes et des entités plus larges comme les associations intercommunales et le Canton. La tendance est au recul progressif des premières au bénéfice des secondes. Pour des raisons de coût comme d'efficacité, les communes délèguent de plus en plus de compétences à des structures intercommunales. Parallèlement, elles reçoivent de plus en plus d'obligations du Canton, sous forme de nouvelles lois notamment.

Dans ce contexte d'érosion du pouvoir de décision, la Nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV) est une excellente surprise pour les communes, puisqu'elle augmente subitement la marge de manœuvre financière de la plupart d'entre elles. Mais ce pourrait bien être l'exception qui confirme la règle. Une règle qui reste la multiplication des contraintes.

Le projet du Canton de renaturer l'embouchure de la Venoge en est un bon exemple. Alors que la décision échappe totalement à Saint-Sulpice, elle lui impose une série de chantiers comme le déplacement de trois terrains de football et le transfert d'une bonne centaine de places d'amarrage. Avec les frais et la perte de maîtrise du territoire qui en découlent.

Ces charges seront d'autant plus lourdes pour la Commune qu'elles s'ajouteront aux dépenses d'entretien des infrastructures (routes et canalisations) et à celles de la construction d'une nouvelle voirie-déchèterie, puis, à plus long terme, de l'agrandissement du collège et des structures parascolaires.

La Commune de Saint-Sulpice s'en sort remarquablement bien pour l'instant. Grâce à la valeur élevée de son point d'impôt par habitant, grâce à son patrimoine immobilier, grâce à son excellente réputation auprès des banques, elle peut se permettre sans trop de crainte d'envisager de gros travaux d'infrastructure et d'accroître sensiblement ses services à la population (voir l'agrandissement de son Service enfance et jeunesse).

Il n'empêche : la commune est confrontée à des défis redoutables. Outre les investissements qui l'attendent, un certain nombre de choix de société, comme la hausse continue des dépenses sociales et le développement à marche forcée des transports publics, coûteront de plus en plus cher aux collectivités.

Et des crises soudaines sont toujours possibles, comme l'ont montré les vives tensions que la guerre en Ukraine a suscitées autour de l'approvisionnement en énergie. La Suisse a alors frôlé de graves pénuries et une forte inflation.

L'approche politique

La Municipalité de Saint-Sulpice s'efforce de gérer la Commune de manière équilibrée et pragmatique.

Équilibrée dans la mesure où elle cherche constamment à maintenir une pondération entre différents impératifs. Elle entend à la fois assurer une large offre de services à la population, défendre l'environnement et conserver des finances saines.

Des tensions apparaissent forcément entre ces différents objectifs : il est difficile, par exemple, d'améliorer des services sans accroître leur coût. Pour cette raison, la volonté d'équilibre se prolonge dans le détail de chaque dossier, en rapportant systématiquement le besoin à satisfaire au prix à payer.

C'est là qu'intervient le pragmatisme dont se réclame la Municipalité. Alors qu'il est toujours tentant de confondre la réalité avec ses désirs ou ses idées, le pragmatisme consiste, au contraire, à partir de la réalité pour s'y adapter.

En ce sens, la Municipalité ne se veut ni de gauche ni de droite. Elle prend où qu'elles soient les solutions qui lui paraissent les mieux adaptées à chaque situation.

Elle entend également servir sans discrimination l'ensemble de la population. Et quand cela s'avère impossible, parce qu'un choix désavantage forcément certains, elle cherche à défendre la majorité des Serpelious.

La Municipalité est parallèlement soucieuse des générations futures. Elle travaille à leur laisser une commune agréable à vivre, où une large gamme de services n'empêche pas un bas taux d'imposition, où des infrastructures modernes côtoient de riches pans de nature.

Les grands chantiers :

Une vision utopique ? Il n'en est rien. Pour ne donner qu'un exemple, le vaste chantier du **Laviau** donne la possibilité de concilier ces différents impératifs.

Le déplacement des amarrages et des terrains de football permet non seulement d'agrandir l'espace naturel existant, et de le doter d'un delta exceptionnel, dans l'ouest de la zone. Il offre aussi l'occasion, dans l'est du périmètre, de moderniser des infrastructures portuaires et sportives devenues, au fil des décennies, d'une grande vétusté.

Mieux : ce déménagement ouvre la voie à la fourniture de toutes sortes de services inédits à la population jeune et moins jeune grâce à la promotion de nouvelles activités, l'ouverture d'une buvette, l'organisation de cours de voile et l'introduction du boat sharing. Enfin, le modèle économique pressenti, qui allie propriété communale et droits de boucle, a le potentiel d'auto-financer le port pour autant que le nombre de places y soit suffisant.

Le chantier du Laviau est imposé à Saint-Sulpice par le Canton. Mais il ne sert à rien de s'en plaindre. Mieux vaut y voir une opportunité. Et, de fait, il représente pour la Commune une formidable occasion de renforcer les deux vocations de la zone : la nature et les loisirs.

La Municipalité a pour projet de s'atteler à une autre infrastructure, désormais obsolète : **la voirie-déchèterie**. Elle a l'intention de créer un nouvel ensemble voirie-déchèterie sur les parcelles 187 et 1408 de l'aire d'activité et de lui adjoindre un bâtiment administratif afin d'y placer des services aujourd'hui à

l'étroit à la rue du Centre 60. Elle a ici l'occasion d'adapter le complexe aux nouveaux besoins de la profession et aux nouvelles attentes du public. Jusqu'à en faire un haut lieu du développement durable à Saint-Sulpice.

Pour réduire l'emprunt à contracter, la Municipalité entend utiliser la vente des deux parcelles 191 et 1444 libérées à cette occasion. Par la suite, elle compte sur les revenus de la taxe déchets pour financer une partie de l'amortissement.

Autre construction à prévoir à plus ou moins long terme : l'agrandissement du **collège**. La Municipalité actuelle a réagi comme la précédente à la saturation progressive du bâtiment : en y libérant tous les espaces possibles - appartement du concierge, salle des maîtres, etc. - pour y ajouter des classes. Mais cette méthode atteint désormais ses limites. Et le transfert de classes dans la commune partenaire de Chavannes-près-Renens, un temps exploré, s'avère impossible.

La question n'est plus de savoir si le collège va déborder d'élèves mais quand. Pour cette raison, la Municipalité rencontre régulièrement la directrice de l'Etablissement scolaire Saint-Sulpice – Chavannes-près-Renens pour estimer l'importance numérique des prochaines volées.

Le moment venu, quand les élèves attendus excéderont les capacités du bâtiment actuel, la Municipalité anticipe une solution progressive. La Commune pourra recourir à l'installation de Portakabins, en augmentant leur nombre au fur et à mesure de la croissance des besoins. Ce n'est qu'à partir de quatre ou cinq de ces installations que la construction d'un nouveau bâtiment s'imposera.

Parallèlement à ces trois chantiers majeurs, la Municipalité compte en lancer d'autres ces prochaines années, de la location en DDP de la parcelle du Bochet 1 à la création d'une zone de rencontre au cœur du village, en passant par le réaménagement du parc du Russel.

La location en DDP de la parcelle du **Bochet 1** est un exemple supplémentaire de l'approche multiple que la Municipalité tente d'appliquer à ses projets. Proposée à des coopératives d'habitation seules à même de relever le défi, elle suit une approche très « développement durable » en combinant trois objectifs : financier, social et écologique. De fait, l'opération vise en même temps à augmenter les recettes de la Commune, à mettre sur le marché des appartements relativement peu onéreux et à améliorer considérablement l'efficacité énergétique du bâti.

La **zone de rencontre** (ou zone 20) poursuit de la même façon plusieurs buts. Elle entend à la fois réduire les nuisances de la circulation automobile au milieu de la rue du Centre et y favoriser la convivialité. Et ce dans l'espoir de rendre le cœur du village à la fois plus agréable et plus vivant, au grand avantage des habitants, des passants et des commerçants.

Enfin, le projet de réaménagement du **parc du Russel** est issu du constat que plusieurs de ses composants devaient être réaménagés, les équipements sportifs et la place de jeu notamment. La Municipalité a acquis la conviction qu'il valait mieux coordonner ces travaux, en les inscrivant dans une vision d'ensemble, que de les mener chacun de son côté. Il lui a paru simultanément intéressant, en ces temps de réchauffement climatique, de réserver le bas du périmètre à une canopée (un petit bois) en lieu et place des arbres dispersés actuels.

Finances et personnel :

« Si je disposais de neuf heures pour abattre un arbre, j'en emploierais six à affûter ma hache », a écrit l'ancien président américain Abraham Lincoln. Pour mener à bien ses projets, la Municipalité a ressenti le besoin, en début de législature, de consolider les moyens matériels et humains à sa disposition. Elle était, de fait, confrontée à deux fragilités : des revenus insuffisants, dus à un taux d'imposition sous-évalué, et un règlement du personnel dépassé, devenu peu motivant.

Sa première initiative en ce sens a consisté à proposer une augmentation du **taux d'imposition** et de l'impôt foncier, afin de dégager les marges d'autofinancement nécessaires aux investissements prévus. Elle a passé avec succès devant le Conseil communal mais échoué peu après en référendum devant la population. Et ce sur un score si net qu'il paraît condamner toute nouvelle tentative de ce genre dans le courant de la législature.

La Municipalité a tenté de trouver d'autres moyens d'améliorer les finances communales, en travaillant aussi bien sur les **charges** que sur les **revenus** de la Commune. Elle s'est rendue à l'évidence qu'à moins de réduire drastiquement les services rendus à la population, les économies possibles étaient mineures, sans commune mesure avec les besoins. Elle s'est dès lors concentrée sur la recherche de nouveaux revenus pour constater que seuls les biens immobiliers de la Commune pouvaient aider... un peu.

Son espoir s'est porté sur la location en DDP, plus avantageuse qu'une vente, des deux grandes parcelles communales situées de part et d'autre du chemin du Pâqueret. Encouragée par le Canton à y développer de l'activité, et sollicitée en ce sens par de grandes sociétés, la Municipalité a suivi consciencieusement cette piste, avec l'aide d'un mandataire spécialisé, pour arriver à la conclusion qu'elle ne répondait pas à ses attentes. Trop exigeante et pas assez rentable.

C'est alors qu'un coup de théâtre s'est produit. Le Canton et les deux faîtières des communes vaudoises se sont mis d'accord sur de nouveaux mécanismes de **péréquation** qui promettent à Saint-Sulpice une diminution sensible de ses charges. Du coup, la recherche de nouveaux fonds s'est faite moins pressante. Et la Municipalité a décidé d'attendre la mise en œuvre du nouveau dispositif, puis d'en constater les effets avant de prendre quelque nouvelle initiative que ce soit en matière financière, mis à part la fixation de quelques émoluments.

Les projections réalisées par le Canton laissent espérer qu'à partir de 2025 la Commune évitera les pertes qu'elle a connues ces dernières années et qu'elle arrivera même à dégager une marge d'auto-financement minimale.

Ce serait idéal. Aux yeux de la Municipalité, il est crucial que Saint-Sulpice n'ait pas à emprunter pour financer son **ménage courant**, à savoir ses dépenses annuelles, qui sont censées être couvertes par ses revenus annuels.

Il est normal en revanche que la Commune emprunte pour financer ses **investissements**. Une telle pratique permet en effet, comme l'autofinancement du ménage courant, d'appliquer le principe du consommateur-payeur : à travers le remboursement de la dette au fil du temps, les infrastructures sont payées par leurs utilisateurs.

Il reste que **les taux d'intérêt** peuvent devenir un énorme fardeau pour une commune, et ce au seul bénéfice des prêteurs, poste ou banque.

Pour éviter d'en arriver là, il paraît adéquat de limiter l'application du principe du consommateur-payeur, en réduisant l'emprunt par la vente ou la location de **terrains**. Des propriétés immobilières ne doivent pas servir au paiement du ménage courant. Mais elles peuvent être utilisées pour faciliter l'acquisition d'infrastructures. Dans ce cas-là, un bien durable est simplement échangé contre un autre.

A Saint-Sulpice, plusieurs parcelles communales sont disponibles pour une telle opération. Il s'agit notamment des deux parcelles déjà évoquées du Pâqueret, de la parcelle dite de la Confrérie (au bord du lac) et d'une parcelle située au chemin des Charmilles. A sélectionner selon les besoins de financement.

La deuxième ressource à renforcer en début de législature était **le personnel**. Ni la qualité ni la motivation des collaborateurs ne posaient alors de problèmes particuliers. Mais l'une et l'autre étaient menacées à moyen terme par les conditions de travail insuffisantes qui leur étaient faites. Des conditions de travail

caractérisées notamment par des salaires inférieurs à la concurrence, des vacances plus courtes que la moyenne et un manque flagrant de transparence.

Contrairement à l'augmentation des impôts, l'amélioration des conditions de travail du personnel a passé la rampe du Conseil communal sans être remise en cause en référendum. Le nouveau règlement et la nouvelle grille salariale ont pu ainsi entrer en vigueur dans la première moitié de la législature.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :



E. Dubuis



La Secrétaire municipale : -



M. Fournier